



L'association
de vos
commerçants

Règlement

www.lesvitrinesdupaysdelbeuf.fr

Règlement

Article 1 : Organisation

L'Union Commerciale Les Vitrites du Pays d'Elbeuf, organise du 22 Mai 2014 au 24 Mai 2014 ainsi que du 12 Juin 2014 au 14 Juin 2014 une opération : « Votre Shopping remboursé ». Lors de leurs achats dans les magasins adhérents, pendant toute la journée du 22, 23, 24 Mai ainsi que du 12, 13, 14 Juin exclusivement, les consommateurs désirant participer au tirage au sort devront garder leurs preuves d'achat les glisser dans une enveloppe qui leur sera remise dans chaque magasin, accompagné du flyer annonçant l'opération. Une seule enveloppe contiendra tous les tickets du consommateur. **Ces enveloppes devront être disposées dans les urnes prévues à cet effet aux adresses suivantes :**

CAUDEBEC LES ELBEUF :

BAR LE GRAND CHELEM - PATCY PARTY
TOUT OCCASION - DISTRI CENTER

CLEON :

DELICE DU FOURNIL

ELBEUF :

BRAZICAF - INSTITUT HELEN - SPORT 2000 - LEA NAIL'S
UN TEMPS POUR ELLE - CAVES PIERRE NOBLE
CYCLES PREVOST

ST PIERRE LES ELBEUF :

L' AUBERGE DE LA GARE

SAINT AUBIN LES ELBEUF :

BOULANGERIE DE LA GARE
LES FREESIAS

LA LONDE :

BOUCHERIE PICARD

Un premier **tirage au sort** de cinq enveloppes en présence de Maître Bown sera organisé le **mercredi 28 mai 2014 à 12h30** au bureau de l'association Les Vitrites du Pays d'Elbeuf, 28 rue Henry, Elbeuf.

Un deuxième tirage au sort de cinq enveloppes en présence de Maître Bown sera organisé le **mercredi 18 juin 2014 à 12h30** au bureau de l'association Les Vitrites du Pays d'Elbeuf, 28 rue Henry, Elbeuf. Les 10 gagnants tirés au sort seront contactés par téléphone, ils se verront rembourser leurs achats dans une limite de 300 euros (trois cents euros). Ce gain éventuel sera matérialisé par des chèques cadeaux qui pourront être retirés **au Bureau LVPE**.

Adresse : 28 rue Henry BP 410 76504 Elbeuf Cedex Heures d'ouverture : 8h30 - 12h30/13h30 - 17h15. Toute personne à la possibilité dans le respect des contraintes précisées dans l'article 2 du présent règlement à participer à ce jeu, basé sur un principe explicite dans l'article 3 du présent règlement.

Article 2 : Participation

Peuvent participer, toutes les personnes physiques, majeure au 16 mai 2014, domiciliée en France métropolitaine, à l'exclusion des commerçants participants à l'opération et/ou adhérents à l'association Les Vitrites du Pays d'Elbeuf, de leurs familles directes, des membres de leur personnel et des familles de ceux-ci et enfin du personnel des Vitrites du Pays d'Elbeuf. Toute preuve d'achat déchirée, incomplète ou différente de celles définies par le jeu, remis après la date limite ou en un autre lieu que ceux visés par le présent règlement seront considérées comme nulles.

Article 3 : Principe

Les tickets et preuves d'achat ne seront pas pris en compte si ils sont modifiés, déchirés, raturés, illisibles, incomplets, contrefaits ou altérés de quelque façon que ce soit. De la même manière, tous les tickets ne pourront être obtenus ailleurs que dans les magasins adhérents participants dans le respect du présent règlement. Il ne pourra y avoir qu'un gagnant par famille. Un seul enregistrement au jeu est donc possible. Les lots peuvent être récupérés Bureau LVPE, à partir du mardi 3 juin pour la première période de jeu, et du mardi 24 juin pour la seconde partie du jeu, au bureau de l'association, et aux heures d'ouvertures précisés Article 1. Les dotations ne pourront pas faire l'objet d'un remboursement en espèces, ni d'aucune autre contrepartie de quelque nature que ce soit. Les dotations sont réputées non cessibles. Les gagnants autorisent toutes les vérifications nécessaires à la détermination de leur identité et de leur domicile. Toute fausse déclaration d'identité entraînera l'annulation de la participation et en conséquence la nullité des gains. Un justificatif d'identité sera nécessaire pour obtenir son lot et il sera demandé à chaque gagnant de signer un document attestant de la remise de son lot. Tout lot non réclamé au lundi 31 décembre 2014 sera considéré comme abandonné par le gagnant.

Article 4 : Litiges et responsabilités

La participation au jeu implique l'acceptation sans réserve au règlement dans son intégralité. Toute déclaration inexacte ou mensongère, ainsi que toute fraude, entraînera l'annulation de la participation de la personne impliquée. La responsabilité de l'association Les Vitrites du Pays d'Elbeuf et de ses représentants ne saurait être engagée si pour des cas de force majeure, ou indépendant de leur volonté, le jeu devait être modifié, écourté ou annulé.

Article 5 : Dépôt et consultation du règlement de jeu

Le présent règlement est déposé chez Maître Bown, Huissier de Justice, 2 Place Aristide Briand 76500 Elbeuf.

Pensez à noter vos coordonnées au dos de l'enveloppe